ORDRE NATIONAL DES MEDECINS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
D'ILLE ET VILAINE

Immeuble « Le Magister »
4 cours Raphaël Binet - CS 96551
35065 RENNES Cedex
Tél. : 02.99.67.45.45
cd.35@ordre.medecin.fr

Les informations importantes à retenir

- Tout contrat professionnel doit être enregistré au CDOM dans le mois qui suit sa signature. Si besoin adresser au préalable le projet du contrat au CDOM pour obtenir des conseils juridiques.

- Assurance professionnelle (RCP) doit être prévenue des modifications d'activité et des lieux d'activité. Un avenant écrit doit être adressé en réponse par l'assurance. La RCP doit être conservée au-delà de la retraite.

- La Prévoyance (à ajuster pour les libéraux en fonction du chiffre d'affaire)

- Consulter sur le site du CNOM les articles du code de déontologie et leurs commentaires

- Il ne faut pas impliquer de tierce personne dans les certificats médicaux

✶✶✶✶✶✶

Informations supplémentaires

➢ Bulletins de l'Ordre accessible en ligne via votre espace médecin
https://conseil35.ordre.medecin.fr/

➢Pour toute information supplémentaire, vous pouvez vous rendre sur notre site internet
https://conseil35.ordre.medecin.fr/